

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-67/SG/ER portant mutation de personnel.

n° 75-67/SG/ER

Ministère
CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Date de publication
18 janvier 1975

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1975

Date du numéro
10 février 1975

INTRODUCTION

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—M. Hassan Nagaye Dembil, infirmier vétérir de 3° classe 1er échelon, indice 235, est muté A Obock pour la responsabilité du poste vétérinaire, en remplacement numerique de M. Abdi Houssein Aboubaker, qui regagnera Djibouti qui sera affecté a la direction du Service. Art. 2. —M. Hassan Nagaye Dembil, bénéficiera de la majoration des 85 points d'indice, prévue a l'article 22 de l'arrête n° 70-1135/SG/CG du 28 septembre 1970. Art. 3—La présente décision prend effet le 1er janvier 1975.